



HAL
open science

AUTOUR DU MEURTRE DE CHARLES LE BON : AMITIE, HAINE ET RESSENTIMENT DANS GALBERT

Laurent Feller

► **To cite this version:**

Laurent Feller. AUTOUR DU MEURTRE DE CHARLES LE BON : AMITIE, HAINE ET RESSENTIMENT DANS GALBERT. Splendor Reginae. Passions, genre et famille. Mélanges en l'honneur de Régine Le Jan, p. 273-280, 2015. halshs-01249141

HAL Id: halshs-01249141

<https://shs.hal.science/halshs-01249141>

Submitted on 30 Dec 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AUTOUR DU MEURTRE DE CHARLES LE BON : AMITIÉ, HAINE ET RESENTIMENT DANS GALBERT DE BRUGES¹

Parmi les nombreux apports de Régine Le Jan aux études d'histoire du Moyen Âge, ceux ayant trait aux signes, rites et langages de l'amitié sont tout à fait essentiels : les liens politiques ou familiaux ont quelque chose à voir avec les affects circulant dans la relation d'amitié comme avec les rites qui, entourant celle-ci, la définissent et la délimitent, jusqu'à en faire un état qui s'oppose à l'hostilité. Les rites donnent force à l'amitié dans un contexte donné et, éventuellement, signifient sa fin² : la fonction et la force des liens d'amitié dans les sociétés du Moyen Âge constituent désormais un sujet d'enquête à la fois riche et nécessaire. Je me propose, dans ces pages, d'esquisser, à travers l'analyse de la crise qui conduit au meurtre du comte de Flandre Charles le Bon, la présentation de quelques points destinés à en clarifier les éléments, particulièrement contradictoires : le meurtre intervient après une série d'événements qui montrent, plus que la fin d'une amitié, l'existence d'un état d'hostilité établi entre le comte et ses puissants ministériels, les Erembald. Les événements ayant mené à l'assassinat apparaissent comme l'échec de l'ensemble des procédures pouvant éventuellement conduire à l'inversion des signes et au rétablissement d'une relation pacifiée et marquée par une affectivité positive.

1. Le langage de l'amitié dans Galbert de Bruges

Le langage de l'amitié est très présent dans l'œuvre de Galbert de Bruges³ et il est aisé de constituer un petit dossier avec les mots *amicus*, *amicitia*, mais aussi *inimicus* et *inimicitia*.

¹Galbertus notarius brugensis. *De multro, traditione et occisione gloriosi Karoli comitis Flandriarum*, J. Rider (éd.), Turnhout, 1994 (CCM, *Continuatio medievalis*, 131). *Walteri archidiaconi Tervanensis "Vita et Passio Karoli comitis Flandrie" et "Vita domni Ioannis Morinensis episcopi" qui subiunguntur "Poemata aliqua de morte comitis Karoli conscripta" et "Quaestio de aedem facta"*. J. Rider (éd.), Turnhout, 2006 (Corpus Christianorum. *Continuatio medievalis*, n°217)

²Voir par exemple R. Le Jan, *Le lien social entre Antiquité et haut Moyen Âge : l'amitié dans les collections de lettres gauloises*, dans *Akkulturation*, 41, 2004, p. 528-546 ; R. Le Jan, *Entre amour et haine du roi : quelques réflexions sur les émotions politiques à l'époque mérovingienne*, dans *Amour et désamour du prince. Du haut Moyen Âge à la Révolution française*, J. Barbier, M. Cottret et L. Scordia (éd.), 2011, p. 15-26 ; R. Le Jan, *Timor, amicitia, odium. Les liens politiques à l'époque mérovingienne*, dans *Der frühmittelalterliche Staat. Europäische Perspektiven*, W. Pohl et V. Wieser (éd.), Vienne, 2009, p. 217-226.

³Voir J. Rider, *God's scribe. The historiographical art of Galbert of Bruges*, Washington, 2001 ; *Galbert of Bruges and the Historiography of Medieval Flanders*, J. Rider et A. V. Murray (éd.), Washington DC, 2009, en particulier, B. Demyttenaere, *The Tears of Fromold. The Murder of Charles the Good, Homoeroticism and the Ruin of the Erembalds*, p. 145-182 pour la question des relations entre Charles le Bon et son favori Fromold le

Ces mots s'insèrent dans plusieurs champs sémantiques dont les principaux sont ceux de la parenté, de l'appartenance à un corps politique et de l'affection. Ainsi, les mots *amici, propinqui, cognati*, sont-ils très fréquemment associés et reliés par une conjonction de coordination. Les *amici* définissent alors un groupe uni par les liens de parenté et amenés, pour cette raison, à réagir de façon collective à une situation donnée⁴. De même, dans un autre registre, *amicitia* et *fides*⁵, *amici* et *homines*⁶, *amicus* et *dominus*⁷, *amici* et *cives*⁸ constituent autant de couples qui associent à la fois les hiérarchies et une catégorie (la *fides*) qui apparaît dans la Bruges du XII^e siècle comme le synonyme de l'*amicitia*. D'autre part, relations hiérarchiques et relations entre égaux statutaires sont également subsumées sous ce même vocable. Dans les discours politiques que les acteurs du drame se jouant au moment du meurtre s'adressent les uns aux autres, les *cives* de Bruges sont normalement considérés comme des *amici*. Il en va de même des *domini*, vus comme des amis, parfois même des amis chers, comme dans le discours adressé par un envoyé de Guillaume d'Ypres aux bourgeois de Bruges⁹.

L'*amicitia*, chez Galbert, impose des obligations analogues à celles de la *fides* dont elle apparaît comme synonyme. Ainsi, par exemple, dans les moments qui suivent le meurtre du comte, alors que les Erembald, ses assassins, s'efforcent de liquider tous leurs ennemis, Fromold le Jeune, un proche du comte est capturé et amené à Isaac, qui se trouve être son beau-frère. C'est au nom de l'amitié qui a toujours existé entre eux que Fromold demande à avoir la vie sauve et afin que les enfants de Fromold, neveux d'Isaac, ne soient pas privés de protecteur¹⁰. Les devoirs de la parenté, les obligations que des alliés pourraient avoir les uns envers les autres, ne sont pas même évoqués. L'*amicitia* a ici comme conséquence unique un engagement à ne pas nuire, proche effectivement de la simple sûreté que donne la *fides*. C'est elle qui donne force à l'alliance et crée les contraintes de solidarité. Elle est en même temps un très puissant engagement affectif qui contraint à des conduites sociales particulières, en particulier en ce qui concerne l'ostentation et le partage des larmes dans les

Jeune. Sur le contexte, et le déroulement des faits d'après Galbert et Gautier de Théroutanne, L. Feller, *L'assassinat de Charles le Bon comte de Flandre. 2 mars 1127*, Paris, 2012 .

⁴ *Amici et propinqui* : Galbert, *De multro*, chap. 45, p. 96 ; *Amici et cognati* : chap. 96, p. 144 ; chap. 108, p. 153.

⁵ *Fides et amicitia* : Galbert, *De multro*, chap. 44, p. 94.

⁶ *Amici et homines* : Galbert, *De multro*, chap. 108, p. 153.

⁷ *Amici et domini* : Galbert, *De multro*, chap. 25, p. 59 ; chap. 38, p. 87.

⁸ *Amici et cives* : Galbert, *De multro*, chap. 45, p. 95 ; chap. 59, p. 111

⁹ Galbert, *De multro*, chap. 25, p. 59 : *Dominus meus et intimus amicus vester...*

¹⁰ Galbert, *De multro*, chap. 18, p. 45.

séparations provisoires (départs en voyage ou en exil) ou définitives. Le rituel du deuil et les marques de douleur partagées sont pour nous, à travers le texte de Galbert, les signes d'une émotion commune qui trouve son origine dans la relation d'amitié¹¹. Parmi les plus violents reproches que les vengeurs du comte font à ses assassins se trouve celui d'avoir organisé les funérailles de telle sorte que ses amis n'ont pas pu l'enterrer et le pleurer dignement¹². La réconciliation et la reconstruction de la société flamande ne sont possibles, à la fin, en mai 1128, que lorsque de nouvelles obsèques sont organisées, au cours desquelles les pleurs peuvent se donner libre cours¹³.

L'amitié est donc intrinsèquement liée à l'organisation hiérarchique, politique et affective de la société brugeoise du XII^e siècle: Bruges ne présente sans doute qu'un cas d'espèce particulièrement éclairé et significatif. L'un des problèmes qui se pose est alors celui de savoir comment les Flamands ont en 1127 rompu l'ensemble des liens qui régissaient le fonctionnement social de la Flandre : ils l'ont marqué de façon spectaculaire en mars 1127 par le recours au rite de l'*exfestucatio* qui rompait tous les liens hiérarchiques entre les Erembald et les autres membres de la société politique flamande et ont réitéré cette conduite en mars 1128¹⁴.

2. Stratégies narratives et tensions politiques

Dans tout le début de son travail, des chapitres 1 à 10, Galbert présente des situations où les rites politiques et sociaux sont devenus sans efficacité et où leur effectuation produit le contraire de l'effet apparemment visé : toute réconciliation entre parties adverses y semble définitivement impossible. Le narrateur hésite manifestement entre plusieurs ordres de causes pour expliquer la mort de Charles le Bon. Deux histoires s'entremêlent et se greffent l'une sur l'autre, sans qu'il soit possible de dire ce qui, au bout du compte, provoque

¹¹ Voir, pour les départs, Galbert, *De multro*, chap. 24, l. 25 : ... *Et abscessit cum socero suo extra castrum et extra suburbium in quo hactenus habitaverat, quem quidem amici ejus et planctu et lachrimis Deo commendatum, quantum liceret prosequabantur.*

¹² Galbert, *De multro*, chap. 38, p. 88.

¹³ B. Demyttenaere, *The Tears of Fromold*, cit. à la note 3.

¹⁴ Première *exfestucatio* dirigée contre les Erembald, le 16 mars 1127, Galbert, *De multro*, chap. 38. La seconde est dirigée contre le comte Guillaume Cliton, le 28 mars 1128 chap. 101, p. 148. Voir, sur le rite de l'*exfestucatio*, J. Le Goff, *Le rituel symbolique de la vassalité*, dans *Pour un autre Moyen Âge. Temps, travail et culture en Occident: 18 essais*, (éd.), Paris, 1977, p. 349-420. La rupture de l'hommage est aussi en même temps refus et rupture de l'amitié, marqués par le rejet de toute forme de négociation.

l'explosion : l'histoire politique du comté de Flandre et la pratique du pouvoir de Charles le Bon est le premier fil conducteur, la question de la liberté des Erembald constituant le second, peut-être moins déterminant¹⁵.

Le comte plaçait au premier rang de ses préoccupations la pacification des relations à l'intérieur de la société. Il imposait pour ce faire des restrictions sérieuses au port d'armes ainsi qu'aux pratiques guerrières les plus habituelles des nobles du XII^e siècle. À une date mal précisée, il avait en effet interdit le pillage au cours des guerres privées¹⁶, prohibant de la sorte l'une des pratiques les plus ordinaires et les plus banales de la guerre entre voisins¹⁷. Il ne faisait certes là que reprendre les vieilles prescriptions de la Paix de Dieu et il était suffisamment puissant et, surtout, décidé, pour que ces décisions aient un sens et une certaine efficacité. Les limitations apportées à la guerre privée ont cependant contribué à établir un climat d'hostilité entre le comte et l'aristocratie flamande, parce qu'elles modifiaient substantiellement les modes traditionnels de règlement des conflits. Elles auraient contraint, si l'on en croit Galbert, à les porter uniquement devant des cours de justice où il se résolvaient par la parole¹⁸. Or, les principaux membres de l'élite politique et sociale flamande, en l'espèce les Erembald et les Straten, sont à ce moment impliqués dans une guerre privée particulièrement violente.

Le second axe de la narration est constitué par la « découverte » du statut servile de la famille des Erembald et ses conséquences. Après la famine de 1124, Charles aurait voulu procéder à une remise en ordre du comté et, pour cela, ramener chacun à son statut¹⁹. Il aurait pour ce faire lancé des enquêtes et découvert ainsi que des hommes de son plus proche entourage, le châtelain de Bruges, Didier Hacket et son frère, Bertulf, prévôt du chapitre Saint-Donatien étaient des serfs. Les Erembald cependant avaient acquis, par leur contrôle de ces deux positions-clés depuis les années 1090, une position dominante au sein du comté. Leur richesse, l'extension de leurs alliances de mariage et leur position politique

¹⁵ Sur le contexte politique et la concurrence entre les Straten et les Erembald, D. Barthélemy, *La chevalerie. De la Germanie antique à la France du XII^e siècle*, Paris, 2007, p. 298-303 ; L. Feller, *Le meurtre de Charles le Bon*, p. 74-93.

¹⁶ Galbert, *De multro*, chap. 1, p. 5 ; chap. 9.

¹⁷ Sur les caractères de la guerre féodale, voir outre P. Geary, *Vivre en conflit dans une France sans Etat : typologie des mécanismes de règlement des conflits (1050-1200)*, dans *Annales : Economies, Sociétés, Civilisations*, 34, 1986, p. 27-42 ; D. Barthélemy, *Chevaliers et miracles. La violence et le sacré dans la société féodale*, Paris, 2004 : p. 11 sv.

¹⁸ Galbert, *De multro*, chap. 1, p. 7. L'art de la rhétorique serait ainsi devenu alors familier même aux illettrés.

¹⁹ Galbert, *De multro*, chap. 7, p. 19.

apparemment inexpugnable en faisaient les leaders de la Flandre, en-dessous de son comte. La châtelanie de Bruges était l'équivalent d'une fonction vicomtale mais, s'agissant de la ville principale de la Flandre, cela entraînait un surcroît de pouvoir judiciaire et militaire, le vicomte apparaissait comme un second du comte. La prévôté du chapitre de Saint-Donatien était particulièrement importante, parce que le chapitre se confondait avec la chancellerie comtale et que ses membres étaient aussi les comptables des fiscaux du comte dans toute la Flandre et donc les maîtres de ses finances : les comtes avaient en effet construit, depuis la fin du XI^e siècle, un embryon d'administration financière dont le contrôle était essentiel au gouvernement de la principauté. Les Erembald détenaient donc le pouvoir financier et le pouvoir politique et militaire, en sous-ordre, certes, mais ils n'en étaient pas moins les plus puissants des aristocrates flamands.

Dans ces conditions, la vérification des statuts ordonnée par Charles le Bon était à l'évidence une arme de guerre dirigée contre les Erembalds. Or, si leurs intérêts matériels ou immatériels divergeaient de ceux de Charles le Bon, leurs relations pouvaient se détériorer gravement. C'est ce qui se produisit après la grande famine de 1124 : la politique de Charles le Bon menaçait alors directement les Erembald dont le statut servile, s'il était réactivé, pouvait avoir comme conséquence l'éviction des charges et des dignités qui fondaient leur pouvoir. C'est cette explication qui est généralement retenue pour expliquer la décision de procéder au meurtre du comte.

Il semble que la première direction, celle de pacifications devenues impossibles, doive également être explorée.

3. Négociation ?

Au moment où se créent les conditions de possibilité du passage à l'acte criminel, se trouve l'échec d'une négociation qui, au lieu de transformer de l'hostilité en amitié et de ramener la paix entre deux groupes familiaux opposés, renforce au contraire la haine existant entre les parties. Les offres de négociation et de retour à la paix échouent toutes face à l'intransigeance d'une des parties.

Le conflit opposant les Erembald aux Straten est un conflit territorial qui n'a rien d'exceptionnel. Il est lié à la compétition à laquelle se livrent les deux groupes pour le contrôle de l'espace économique brugeois et concrètement pour celui des routes qui relient la ville aux autres villes flamandes. Thancmar de Straten, le chef de la famille, possède, à

quelques kilomètres de Bruges, un château à partir duquel il contrôle la route d'Ypres. Il y prélève un tonlieu que les Brugeois supportent mal. Les Erembald, pour leur part, possèdent une forteresse, tenue par le neveu du prévôt Bertulf, Borsiard, dont l'aire de commandement touche celle de la forteresse de Thanctmar. Le conflit entre Thanctmar de Straten et les Erembald était dans l'ordre des choses attendues et prenait d'abord la forme d'un conflit entre voisins. Les Erembald eurent l'habileté d'y impliquer les Brugeois et de présenter ce qui n'était qu'une guerre entre voisins en une défense des intérêts de la ville, les Erembald prétendant combattre pour la défense des intérêts de la ville et l'abolition du tonlieu des Straten.

Des actes de guerre se déroulèrent au cours de l'hiver 1126-1127, dans le courant d'un temps sacré, la Septuagésime. Les Erembald saccagèrent la forteresse mais, surtout, ils détruisirent le potentiel productif de la seigneurie en abattant les fruitiers, en s'emparant du bétail des paysans et en s'emparant des biens meubles de ceux-ci, commettant ainsi une série d'infractions à la paix du comte. Celui-ci était alors absent : il combattait en Auvergne pour le compte de Louis VI. Lorsqu'il revint, à la fin du mois de février, ce fut pour recevoir les doléances des paysans et celles des Straten : il décida d'en faire justice et, pour cela, suivit exactement la procédure qu'on s'attendait à le voir suivre. Le strict respect des formes ne pouvait que renforcer l'adhésion des grands à sa politique et affaiblir la position des Erembald²⁰.

Il réunit une première cour à Ypres²¹, où il reçut les plaintes des paysans et, suivant le conseil que lui donnaient ceux qui siégeaient ce jour-là avec lui, il décida de procéder à une enquête sur les actes perpétrés par les Erembald et leurs complices au détriment des Straten et, celle-ci étant faite, de prononcer et d'exécuter une sentence. En conséquence, le 28 février, Charles se rendit à Bruges et constata au passage les dégâts provoqués par l'expédition du mois précédent. Il décida d'agir sur le champ et prit d'assaut la forteresse voisine de Borsiard qu'il détruisit de fond en comble.

Bertulf et les siens prirent fort mal l'intervention du comte. Pour eux, prenant parti pour les Straten, Charles avait commis une injustice à leur égard et il leur devait maintenant

²⁰ Galbert, *De multro*, chap. 9, p. 21-23.

²¹ Galbert, *De multro*, chap. 10, p. 23-25 ; Gautier de Théroouanne, chapitres 17 et 20, *Walteri Archidiaconi Tervanensis Vita Karoli Comitis Flandrie ; et Vita domni Ioannis Morinensis episcopi ; quibus subiunguntur poemata aliqua de morte Comitis Karoli conscripta et quaestio de eadem facta*, J. Rider et S. A. Friedman (éd.) Turnhout, 2006 (*Corpus Christianorum Continuatio Mediaevalis*, n°217)

réparation. Pour cette raison, Bertulf et Borsiard envoyèrent deux membres de leur alliance, défendre leur cause auprès du comte. En apparence, il s'agit d'un geste de conciliation et de la première étape d'une négociation dont l'objectif serait d'obtenir la reconstruction de la forteresse détruite.

Le malentendu est total. De fait, le comte et les négociateurs des Erembald, emmenés par Guy de Steenvorde, ne peuvent pas s'entendre. Guy, le verbe haut, déclare que le châtiment infligé est excessif et demande réparation. Le comte, entrant dans une violente colère, exige et ordonne que les dégâts subis par les Straten et les paysans soient réparés et que les biens injustement ôtés leur soient restitués. Ensuite, éventuellement, il sera possible d'envisager la reconstruction de la forteresse de Borsiard, même plus grande, mais ailleurs et certainement pas au contact des possessions des Straten. Ce dernier point est évidemment de pure dérision et montre le décalage entre les deux points de vue. La négociation est alors terminée. Charles, respectant apparemment les rituels sociaux, offre alors du vin aux négociateurs et les fait boire jusqu'à l'ivresse. Il les renvoie alors à leur maître, Bertulf.

Dans cette affaire, toutes les formes devant aboutir à la réconciliation et à la pacification ont été respectées. Pourtant, chacune des actions accomplies a atteint un objectif opposé à celui qui lui était assigné. La procédure, au lieu de produire de l'amitié a renforcé les haines qu'elle était censée abolir. L'objectif du comte était de restaurer la paix afin que l'harmonie règne de nouveau entre ses sujets. De là le choix fait de prendre conseil auprès de ses barons et de ne rien entreprendre avant l'enquête. Il exerçait ainsi au mieux ses prérogatives de souverain en recherchant d'abord le consentement de tous à une décision de rupture, en l'occurrence un acte d'agression contre un serviteur. En détruisant lui-même la forteresse de Borsiard, Charles prend en charge la vengeance des Straten contre les Erembald et prend aussi sur lui le conflit qui change alors de nature, puisqu'il passe du statut de guerre entre voisins à celui de conflit entre le prince et l'un de ses serviteurs²². Le comte est alors dans une logique de souveraineté qui implique la soumission et l'obéissance de ses sujets – d'autant plus s'ils lui sont proches, en dehors même de toute question de statut. C'est pourtant le premier pas vers une pacification des relations entre les deux familles : le conflit assumé par le comte rend impossible la poursuite de la guerre privée et devrait permettre de recréer les conditions de relations amicales entre les Erembald et les Straten, puisqu'ils

²²R. Le Jan, *Justice royale et pratique sociale dans le royaume franc au IX^e siècle*, dans *La giustizia nell'alto medioevo (secoli IX-XI)*, (éd.), Settimane di st. del CISAM, 44, 1997, p. 149-170.

n'ont plus de raison de se battre. Mais il faut, pour en arriver là, que les Erembald se soumettent à la décision et à l'action comtale et, au total, reconnaissent effectivement sa souveraineté dans toutes ses implications. Ils demeurent dans une logique féodale de négociation et de compromis, jusqu'au moment où il devient évident que ce mode de règlement des conflits est inopérant dans ce cas.

Le comte, en agissant comme il l'a fait, n'est parvenu qu'à accroître la haine que les Erembald éprouvent à son endroit. Celle-ci est encore renforcée par la peur qu'ils éprouvent de le voir mobiliser contre eux l'argument de leur servitude pour les chasser du pouvoir. Le comte a également usé de dérision à leur endroit en leur promettant de reconstruire leur forteresse... ailleurs, là où, naturellement, elle n'aura plus la même utilité. Il s'est également moqué d'eux en renvoyant ivres leurs ambassadeurs. Qu'ils aient été mal utilisés ou mal interprétés, les gestes de pacification qui auraient dû ramener la paix, la concorde et l'amitié ont produit le contraire, désordre, dissensions et haines. Le système de régulation des conflits n'a pas fonctionné, rendant possible l'assassinat du comte parce qu'il accepte de concentrer sur lui l'ensemble des conflits : le pouvoir souverain du prince devrait mettre son corps à l'abri de toute action violente qui serait alors pure sédition et non utilisation légitime de la violence dans une procédure codifiée. Les Erembald ont pour leur part cru qu'ils n'avaient pas d'autre choix pour sortir de l'impasse où les plaçait la haine du comte que de tuer celui-ci : le conflit les opposant aux Straten est l'occasion qui montre le dérèglement de toute la structure du pouvoir en Flandre à ce moment.

Galbert est confronté à un problème que, comme nous, il a du mal à résoudre : il lui faut rendre compte de l'intensité de sentiments, la haine et la peur principalement, et trouver là la cause profonde de l'assassinat du comte. Il voit bien aussi que, malgré tout, d'autres enjeux sont présents dans le conflit, la domination du territoire, les procédures de pacification et les modes de règlement des conflits à l'intérieur même d'une élite qui semble n'avoir eu aucune affection pour le prince : ses amis véritables appartiennent à un autre groupe, celui de ses chambellans, parfois formés par lui au combat dans les tournois auxquels il présidait à la tête de la jeunesse flamande. Ils constituent la troupe des vengeurs qui, refusant toute forme de pardon et de négociation, vont jusqu'au bout de leur vengeance en exigeant et en obtenant la mort de la majeure partie des coupables, redonnant alors une dimension féodale au conflit initié par les Erembald contre la revendication de souveraineté du comte.

Le récit que construit Galbert éclaire ainsi, mais de façon confuse, les contradictions d'une situation où ordre féodal et ordre souverain s'affrontent par l'entremise de groupes de vassaux et de serviteurs du prince, combattant à front renversé, les Erembald au service des institutions princières défendant finalement des principes d'organisation sociale au nom desquels les vengeurs du comte combattent aussi, le respect de la *fides* et de l'*amicitia*. Leur action cependant aboutit, du moins dans un premier temps, à renforcer l'emprise du souverain qui, lui, gouverne au nom de la paix. L'intervention massive du roi de France Louis VI établit la réalité de cette contradiction qui entraîne le rebondissement du conflit dans le courant de l'année 1128, lors de la révolte générale de l'ensemble des élites flamandes contre le pouvoir souverain, donc jugé arbitraire et excessif, du nouveau comte Guillaume Cliton.

Laurent FELLER
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne/IUF
UMR 8589-Lamop